



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Consommation
et Corporations Canada

Legal Metrology

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-T4115

DEC 31 1987

NOTICE OF CONDITIONAL APPROVAL

AVIS D'APPROBATION CONDITIONNELLE

Issued by statutory authority of the
Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire
du Ministre de Consommation et Corpor-
ations à la demande de:

Toledo Scale, Division of Reliance Electric Ltd.
5220 Creebank Road
Mississauga, Ontario
L4W 1X1

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

34
Electronic Motor Truck Scale / Pont-
bascule routier entièrement
électronique

Toledo Scale
Mississauga, Ontario

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

820-7540-SPEC

70 tons/tonnes

Or metric equivalent / Ou l'équivalent
métrique

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted; and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

This device is a fully electronic motor truck scale that when interfaced to an approved and compatible digital weight indicator becomes a weighing system.

The weighbridge is fabricated from I-beams and cross members. One end of the weighbridge uses a double I-beam configuration fabricated from two 24" I-beams, two 12" I-beams together with cross members and topped with a checker steel deck. The 24" I-beams are positioned parallel to the top of the 12" I-beams (using positioning cones) and are supported by 50000 lb load cells. The other end is constructed from a continuation of the two 24" I-beams topped with a grating section and supported by 50000 lb load cells. The grating section allow the dumping of material into a hopper located under this end of the weighbridge. (See drawing.)

The type of suspension used with the load cells eliminates the necessity of check rods, however for this installation check rods are used.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein are under evaluation for approval in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval for the period necessary to complete such evaluation is hereby granted pursuant to subsection 3(2) of the said Act.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le présent appareil est un pont-basculé routier entièrement électronique qui, une fois relié à un indicateur pondéral à affichage numérique approuvé et compatible, devient un ensemble de pesage.

Le châssis récepteur est constitué de poutres en I et de traverses. Une des extrémités du châssis récepteur présente des poutres en I doubles constituées de deux poutres en I de 24", deux poutres en I de 12" et des traverses, le tout étant surmonté d'un pont en acier quadrillé. Les poutres en I de 24" sont placées parallèlement à la partie supérieure des poutres en I de 12" au moyen de cônes de positionnement et sont soutenues par des cellules de pesage de 50 000 lb. L'autre extrémité du châssis récepteur est un prolongement des deux poutres en I de 24" surmonté d'une section grillagée et est soutenue par des cellules de pesage de 50 000 lb. Le grillage permet le déchargement de matériaux dans une trémie située au-dessous de cette extrémité du châssis récepteur. (Se reporter au schéma.)

Il n'est pas nécessaire d'installer des tirants de stabilisation en raison du type de dispositif de suspension utilisé de concert avec les cellules de pesage, toutefois cette installation utilise des tirants de stabilisation.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus sont présentement l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Une approbation est accordée par les présentes, pour la durée de ladite évaluation, en application du paragraphe 3(2) de ladite loi.

APPROVAL: Continued

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Certification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

TERMS AND CONDITIONS:

All devices installed for use in trade under authority of this approval shall be modified as may be necessary to conform to all applicable regulations and specifications.

Prior to concluding any sale of any device of the type(s) identified herein, the seller shall make known in writing to the purchaser the following information:

- (i) that final approval is contingent on satisfactory results of in-service inspections, and
- (ii) that any non-compliance with regulations and specifications that govern approval will be corrected by the approval applicant.

APPROBATION: Suite

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Ils doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.

TERMES ET CONDITIONS:

Tous les appareils installés en vertu de la présente approbation devront être modifiés comme il se doit afin de satisfaire à toutes les exigences pertinentes du Règlement et des prescriptions relatives.

Avant de procéder à la vente de tout appareil dont le(s) type(s) est(sont) identifié(s) ci-dessus, le vendeur doit fournir par écrit à l'acheteur les renseignements suivants:

- (i) que l'approbation finale ne sera accordée que sous réserve de résultats satisfaisants obtenus lors d'inspections en service, et
- (ii) que toute dérogation au Règlement et aux prescriptions régissant l'approbation devra être corrigée par le demandeur de l'approbation.

The Manager of the Mass Metrology Laboratory of the Department of Consumer and Corporate Affairs at Ottawa shall be notified in writing prior to installation of each device sold, leased or otherwise disposed of for use in trade and the total number of devices installed shall not exceed ten.

Le gérant du Laboratoire de métrologie des masses, Ministère de Consommation et des Corporations Ottawa, doit être notifié, par écrit, à l'avance de l'installation de chaque appareil vendu, loué ou cédé de quelques autres façons pour utilisation dans le commerce, et le nombre total des installations ne doit pas dépasser un.

Unless extension is authorized in writing by the undersigned this approval shall expire two years from date of issue.

A moins que la prolongation soit autorisée, par écrit, par le soussigné, la présente approbation expire deux ans après la date d'émission.

This approval covers the device installed at:

United Oil Seed Products Ltd.
4805-62 Avenue, P.O. Box 1620
Lloydminster, Saskatchewan

Cette approbation couvre l'appareil installé à:

United Oil Seed Products Ltd.
4805-62 Avenue, P.O. Box 1620
Lloydminster, Saskatchewan.

Chief
Legal Metrology Laboratories

W.R. Virtue
W.R. Virtue

Chef
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06922-T170
PROJECT/Projet: AP-ML-87-0157

DEC 31 1987

